

LANDAISES

ENTREPRISE

Lespiaucq Bois renaît
de ses cendres

RESTAURANT

Chez Coussau,
première carte en duo

PROFESSIONS

Commissaires aux
comptes : communiquer
et se diversifier



**SAFRAN
LANDAIS**
POUR
GASTRONOMES



© M. C. Morin

CULTURE

« NOS CABANES » À CALLEN

Pour la création de leur spectacle « La Cabane à plume(s) », qui se déroulera pendant 24 heures à Brocas-les-Forges, les 26 et 27 mai 2023, les artistes de la compagnie L'Homme debout sont de retour à Callen, du 7 au 11 novembre. Au programme de cette nouvelle résidence d'automne : le collectage radio de témoignages d'habitants ayant un lien spécial avec une cabane, pour y vivre, s'y réfugier, s'y évader... afin de les intégrer à la bande sonore.

COUP DE BUZZ



© hôtel Baya

HÔTELLERIE ÉCOLABEL EUROPÉEN POUR LE BAYA

À Capbreton, l'hôtel Baya*** ne se contente pas de proposer une vue panoramique sur les Pyrénées, l'Océan et l'émblématique estacade de la cité marine, il vient aussi d'obtenir l'Écolabel européen, seule certification reconnue dans tous les pays de l'Union européenne. L'enjeu pour l'établissement : maîtriser les consommations d'énergie et d'eau au quotidien, réduire les déchets et utiliser des produits d'entretien alternatifs aux produits chimiques, former les équipes et sensibiliser les clients aux gestes respectueux de l'environnement, favoriser les fournisseurs locaux engagés dans une démarche écologique et promouvoir la mobilité durable.



© D.R.

ARMAGNAC BISTROT GOURMAND AU PIED DE L'ALAMBIC

Alors que les vendanges viennent de se terminer sur les terres fauves du Bas-Armagnac, à Parleboscq, l'équipe du domaine de Laballe, débute la distillation. Pour célébrer les liens intimes entre l'eau-de-vie gasconne, la gastronomie et la convivialité, du 10 au 13 novembre, les maîtres des lieux, Cyril et Julie Laudet, invitent Flo et son équipe du restaurant « Chez Flo » à Parentis-en-Born, à remettre le couvert de leur bistrot éphémère, pour faire vibrer les papilles au pied de l'alambic en cuivre chauffé au bois.

Réservation auprès de
Sandra - hello@laballe.fr
06 75 62 07 38

4



36



10

18 ON EN PARLE

22 L'ŒIL DES EXPERTS

Soubresauts financiers :
derrière les nuages, le soleil

26 COLLECTIVITÉS

Surcoûts et contrats publics

28 SOCIAL

Nouvelles mesures
contre la fraude sociale

29 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL

APPELS D'OFFRES

AVIS D'ENQUÊTES

PUBLIQUES

VIE DES SOCIÉTÉS

MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Sur les traces de Vira et Vasa

4 FOCUS LANDES

Safran landais pour
gastrophiles

10 ACTU LANDES

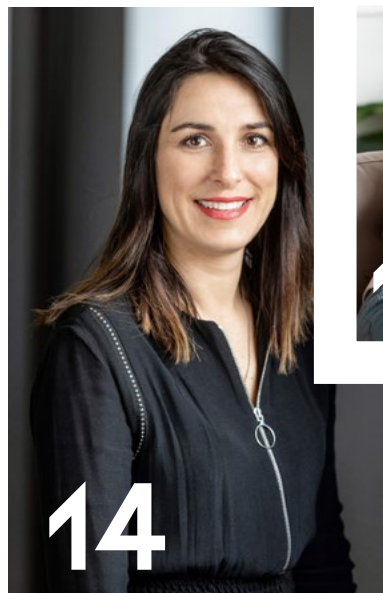
Chez Coussau : première
carte en duo

12 ACTU LANDES

Lespiaucq Bois renaît de ses
cendres

14 INTERVIEW

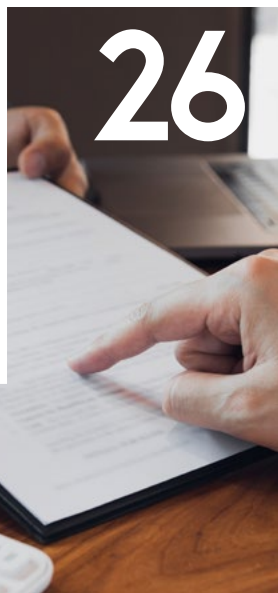
Commissaires aux comptes :
communiquer et se
diversifier
*Gwladys Tohier, présidente
de la Compagnie régionale
des commissaires aux
comptes de la Grande
Aquitaine*



14



18



26

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis DUMOLIA • Directeur de publication : Guillaume LALAU • Directeur délégué : Nicolas THOMASSET • Directeur des opérations : Laurent RAFFALLI • Rédactrice en chef : Nelly BÉTAILLE - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie DUCOURAU, Cécile AGUSTI, Hubert RAFFINI, Anne TAUTOU, Isabelle TRANCOEN, Christine LAMAISON • Direction artistique : David PEYS • Maquettistes : Noëlle SANZ & Sarah ALBERT • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie BROUETIER • Webmarketing : Cyrielle MORFEA • Assistante communication digitale : Magalie RICCI • Service annonces légales et abonnements : Liliane DORRER • Service commercial marchés publics : Cathy DARTHENUCCQ - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony BLUTEAU 06 09 89 57 00 & Christophe CLERTEAU - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume LALAU et Christine SABOURIN - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia DE STEFANO • Responsable comptable : Florence MANOEUVRIER • Service comptabilité : Élodie VIGNEAU • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : ROTIMPRES Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 183288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésosHebdoEco



SAFRAN LANDAIS

POUR
GASTRONOMES

L'automne rime avec récolte de la fleur aux pistils si précieux. Cultivé à Saint-André-de-Seignanx, le safran Rouge Trompette de Vanessa Roussille, reconnue « producteur artisan de qualité » par le Collège culinaire de France, séduit des chefs de la région.

Par Julie DUCOURAU





Vanessa Roussille
début sa troisième récolte à
Saint-André-de-Seignanx



250 FLEURS POUR UN GRAMME

En ce début de mois d'octobre, les fleurs commencent à apparaître, et vont bientôt éclore sur les 3 000 m² plantés sur le terrain de ses beaux-parents, à Saint-André-de-Seignanx (« sans ça, rien n'aurait été possible, vu le prix des terrains »). Un mois et demi de récolte qui débute pour sa troisième saison. Au pic de la floraison, pendant une semaine, il peut y en avoir 5 000 à ramasser dans la matinée, d'où le lever à 5 h du matin et le travail à la frontale pour la nouvelle exploitante agricole. « C'est la difficulté. La fleur a 24 heures de durée de vie. Il ne faut surtout pas la laisser toute la journée en plein soleil, elle serait flagada et le safran serait abîmé. »

Une fois ramassées, les fleurs sont étalées sur la table, puis déposées de leur pistil aux trois stigmates en famille, un par un, tout à la main dans un travail minutieux et hypnotisant qui colore les doigts de jaune. « Il arrive qu'il y ait quatre stigmates, mais c'est comme les trèfles, c'est très rare ! »

Chez Rouge Trompette, on ne garde alors que la partie rouge, la seule qui a du goût. « Ceux qui mettent aussi les bouts orange et jaunes, c'est uniquement pour rajouter du poids ! », prévient-elle. Dans son déshydrateur, comme un petit four à étages qui chauffe lentement à basse température, remplaçant le soleil à l'air libre des pays chauds, tout est aussitôt séché, ce qui fait perdre 80 % du poids au

À l'évocation du mot safran, l'esprit voyage aussitôt vers les plateaux iraniens proches de l'Afghanistan, le Cachemire indien ou le Haut-Atlas marocain, aux champs envoûtants de fleurs violettes. Mais cette épice issue d'une plante à bulbe, le *crocus sativus*, pouvant résister à des températures inférieures à -10°C ou supérieures à 40°C pendant plusieurs jours, se cultive aussi sous nos latitudes. Ici, le bulbe de « l'or rouge », a priori originaire de Crète, avant de s'être répandu au Moyen-Orient, se plante pendant l'été, entre 15 et

La fleur a 24 heures de durée de vie

20 centimètres de profondeur, ce qui le protège des agressions climatiques. Fin septembre, avec les changements extrêmes de températures nocturnes, « ils ont pu commencer à germer avec 10 jours d'avance environ, explique Vanessa Roussille, et à partir de là, il faut aller voir tous les jours. Chaque année, c'est la surprise de la première fleur qui sort de tige ».

ET AILLEURS

La France fut l'un des gros producteurs mondiaux au XIX^e siècle avec 30 tonnes par an de safran, avant de décliner du fait des hivers très rigoureux de 1880 et 1881 qui firent disparaître une grande quantité de bulbes. « Puis, l'exode rural, le coût de la main-d'œuvre et le développement des colorants de synthèse portèrent le coup de grâce à cette production », selon le département biologie de l'École normale supérieure de Lyon.

De nos jours, on trouve des safraniers dans de nombreux départements français, avec une production significative dans le Loiret (safran du Gâtinais), le Lot (safran du Quercy) et dans la Creuse pour quelques dizaines de kilos par an au total, soit bien loin des grands producteurs mondiaux à la tonne qui s'étendent essentiellement sur une ceinture allant du Maroc à l'Inde (Cachemire) en passant, bien sûr, par l'Iran, et dans une bien moindre mesure l'Espagne.

Dans les Landes, plusieurs petits producteurs s'y sont mis, à l'image de **Safran'Gossa à Arengosse** (safran pur, gelée de pommes au safran, vinaigre de cidre safrané), de **Nathalie Laymond à Magescq** (qui fournit le Relais de la Poste) ou des **Sables Fauves à Parleboscq** (confitures, miel, sirops et infusion). Pour des quantités confidentielles de quelques dizaines ou centaines de grammes chaque année.

RIEN NE SE PERD

Les pétales de chez Rouge Trompette, non comestibles et qui pourrissent très vite, sont depuis l'an passé, valorisés avec l'artisan Jéhane Savons à Port-de-Lanne qui les mélange à la fleur de sel de Salies-de-Béarn, à la lavande et au millepertuis pour du sel de bain aux fleurs de safran landais.

Les feuilles, elles, vont finir par faire de grandes tiges qui vont continuer de pousser en longs cheveux. C'est par ses feuilles et ses racines que le bulbe va se régénérer, se multiplier et le cycle continuer plusieurs années.



© David Duphil

« Il arrive qu'il y ait **quatre stigmates**, mais c'est comme les trèfles, **c'est très rare !** »

stigmaté. De quatre à cinq centimètres de long frais, il se rabougrit à moins d'un centimètre.

Pour en obtenir un gramme, il faut 250 fleurs (donc 250 000 pour un kilo !), de quoi donner un ordre d'idée du travail que cela représente et mieux comprendre le tarif de vente du safran (de 30 000 à 40 000 euros par kilo) qui dépasse largement celui de la truffe ou du caviar. En moyenne, Vanessa Roussille produit seulement 200 grammes, bon an, mal an.

8 000 BULBES À DEUX EUROS PIÈCE PLANTÉS AU DÉPART

C'est en lisant un article sur cette culture laborieuse qu'elle s'est pris de passion pour cette plante, alors qu'elle travaillait en région toulousaine dans la communication d'entreprise : « Plus ça allait, moins je trouvais de sens à ce que je faisais, et je cherchais à revenir à du concret. » Durant deux ans, elle teste des méthodes dans le jardin de Saint-André-de-Seignanx,

rencontre des spécialistes dans le Quercy, le fief du safran français où le conservatoire Safranerio garde la souche historique du bulbe, passe son diplôme agricole (BPREA) pour pouvoir développer son exploitation, puis officialise sa reconversion professionnelle en 2020. Elle aura alors planté sur ses 3 000 m², environ 8 000 bulbes à deux à trois euros pièce. Avantage de cette plante, elle prolifère, et Vanessa estime en avoir, cette année, entre 50 000 et 60 000.

Juste avant le premier confinement Covid, elle commence à écumer les marchés, d'Ondres à Labenne ou Biarritz, avec ses miels au safran, ses confitures poivrons-safran et ses tisanes, au côté de ses petits pots en verre de filaments rouges de tout juste 0,2 gramme, 0,5 gramme et 1 gramme. Aujourd'hui, en plus de sa boutique en ligne (www.rougetrompette.com) elle s'est recentrée sur les marchés, de producteurs et de créateurs

voisins, mettant en avant sa production locale en lien avec un apiculteur de Labenne, un maraîcher du Seignanx, et les figues, verveine, camomille, roses, menthe et orties de son propre jardin.

80 % DE LA PRODUCTION CHEZ DES CHEFS

Son passé dans la com' l'aide forcément pour communiquer : elle démarche des restaurants, chez Goxoki à Bayonne ou chez Bernie

« Le produit a tout de suite plu à des **chefs et le bouche à oreille** s'est bien fait »



et Vincent à Oeyreluy. « Le produit leur a plu tout de suite et le bouche à oreille s'est bien fait. » Aujourd'hui, 80 % de sa production part chez des chefs - parfois étoilés - de la région, du Hittau (Saint-Vincent-de-Tyrosse) à la table des Frères Ibarboure (Bidart), de la Maison de Pierre (Hasparren) à la Villa de l'Étang blanc (Seignosse). Des épiceries distribuent aussi ses produits : Bloom aux Halles de Dax et Biarritz, Farmily&co (Bayonne) ou Harte Bon à Saubrigues et Capbreton. Alors bien sûr, elle « ne roule pas sur l'or », comme elle dit. Mais « ce que je fais est pour moi et je sais pourquoi je le fais ». En attendant de trouver un nouveau terrain agricole accessible pour augmenter sa production, elle continue à agrémenter ses recettes familiales de safran, aux vertus relaxantes : madeines, crème brûlée, lotte ou gigot de sept heures avec sa sauce parfumée en infusion.



CHEZ COUSSAU

PREMIÈRE CARTE

EN DUO

Pour les nouveaux menus concoctés ensemble depuis cet automne au Relais de la Poste à Magescq, Jean Coussau et sa nièce Clémentine Coussau marient grande tradition à la française et à la landaise, et modernité.

Par Julie DUCOURAU

Ah le foie gras de canard chaud aux raisins de chez Coussau ! Durant les confinements et la fermeture des restaurants, certains faisaient le détour par Magescq pour en emporter chez eux. « C'est notre ADN, un plat qui aura 70 ans en décembre, inventé à l'époque où l'on gavait les canards seulement les mois en R », c'est-à-dire l'hiver, explique Jacques Coussau, le sommelier et maître de salle, père de Clémentine et frère de Jean. Tous deux sont les fils de Bernard Coussau qui obtint les deux étoiles au guide Michelin en 1971, toujours conservées depuis par la maison grâce à ses plats fins et généreux du patrimoine culinaire comme l'inégalable lièvre à la royale poire pochée et myrtilles, la biche sauce grand veneur et d'autres créations comme les langoustines aux artichauts poivrades et girolles. « Ici, on n'a jamais rien bousculé, tout vient tout doucement », prévient Jean Coussau.

LIÈVRE À LA ROYALE ET TRUITE AU CHANVRE

Depuis neuf ans à Magescq, après le lycée hôtelier de Toulouse, une licence Paul Bocuse à Lyon, et de belles maisons (Dutournier, Marcon, Arzak...), Clémentine Coussau vient désormais apporter sa touche, avec notamment son très gourmand potimarron (« bio, de chez Léa ») dans tous ses états et fèves tonka ou sa délicate truite de l'Adour fumée, biscuit moelleux et crème de chanvre de Saint-Geours-de-Maremne... « On a presque tout ce qu'il faut dans le coin, autant en profiter », lance la trentenaire qui entend bien garder l'esprit des lieux et les moderniser peu à peu. À son retour, elle a « dû se refaire à la cuisine landaise. J'en avais moins les codes », se rappelle celle qui, gamine, entendait, depuis sa chambre, son grand-père annoncer les bons de commande en cuisine, regardait les commis plumer les palombes, et faisait des tartelettes avec des chutes de pâte.

L'amour des produits locaux, du terroir est en tout cas le même chez les deux chefs. « On est dans un échange exigeant et bienveillant », dit-elle. « Elle fait ses plats, on échange, on est souvent d'accord », abonde l'oncle qui ira, peut-être bientôt, jouer un peu plus au golf en laissant les poêles en de bonnes mains.



ÉRIC
LESPIAUCQ
 Dirigeant de Lespiaucq Bois

LESPIAUCQ BOIS RENAÎT DE SES CENDRES

Créée à Angresse, il y a plus de 50 ans, l'entreprise Lespiaucq Bois, spécialisée en charpente et en murs à ossature bois, repart de plus belle dans un nouveau bâtiment sur le parc d'activités Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne, après avoir été ravagée par les flammes en 2020. Avec un outil industriel innovant, une équipe de concepteurs confirmés et des projets.

Par Hubert RAFFINI

C'est un peu l'histoire du phénix, cet oiseau de la mythologie grecque ressemblant à un héron landais, qui renaît de ses cendres. Le souvenir de cette terrible nuit du 14 au 15 septembre 2020, à Angresse, ne s'est

rien sûr toujours pas estompé. Surtout qu'il est avéré que l'incendie, avec ses deux départs de feu et des traces de combustible, a des origines criminelles. Mais loin de couler le navire, il semble lui avoir donné des ailes. D'une part, parce que la solidarité d'autres charpentiers qui ont mis leurs machines à

disposition, a fait que la production ne s'est jamais arrêtée, avec un passage transitoire sur Saubion avant l'installation à Saint-Geours-de-Maremne. D'autre part, parce qu'après une enquête serrée, les assurances ont assumé leur rôle (3,7 millions d'euros pour les bâtiments et 950 000 euros

pour le matériel). Mais aussi, et certainement surtout, parce que l'entreprise cinquantenaire ayant écrit quelques belles pages de la construction bois dans les Landes et au-delà des Pyrénées, jouissait d'une solide réputation.

LE SAVOIR-FAIRE LESPIAUCQ

En 1970, Pierre Lespiaucq, compagnon maître charpentier, devenu président national de la Fédération compagnonique, pressentant que la construction individuelle et industrielle battrait son plein sur la côte Atlantique choisit de s'implanter à Angresse. La suite lui donne raison, d'autant qu'il est l'un des premiers à maîtriser la technique du bois lamellé-collé et les calculs de la résistance des matériaux qui vont avec. Il est notamment l'auteur des Comptoirs d'Iraty, un bâtiment de 15 000 m² et d'un autre de 6 500 m², à Saint-Martin-d'Oney. Il n'avait que 25 ans. Le savoir-faire Lespiaucq fait également la différence pour la rénovation des bâtiments religieux espagnols, cloîtres,



EN CHIFFRES

3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel

15 collaborateurs

4 000 m² : la surface du nouvel atelier avec charpente bois lamellé-collé sur 36 piliers béton, à Saint-Geours-de-Maremne

4,2 millions d'euros d'investissement sur le bâtiment et **1,2 million d'euros** pour les machines

135 000 euros : l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine



flèches, beffrois, à partir des fonds européens. L'époque est bénie, mais la manne se tarit dans les années 2000. Depuis, le marché se centre sur la grande Aquitaine avec des escapades à Paris, dans les îles Canaries ou à Corfou, en Grèce.

PROCESS DE POINTE

Éric Lespiaucq, l'actuel capitaine, fils du père fondateur, est déterminé à garder le cap. Le point fort de la marque landaise, c'est sa capacité à concevoir, à imaginer des solutions en épicea, en chêne ou en pin Douglas, adaptées aux besoins des clients, particuliers ou industriels. Aujourd'hui, le bureau d'études compte trois ingénieurs. Jérôme, 44 ans, qui a beaucoup roulé sa bosse, Julien, 34 ans, ingénieur béton repenté et Thomas, 31 ans, de l'université de Bordeaux. Ils sont secondés par Quentin, 21 ans, qui suit la formation de l'École supérieure du bois de Nantes. À coup de neurones et de logiciels spécialisés, ils inventent

de l'inédit et du solide. « Nous engageons notre responsabilité, en respectant les Eurocodes, explique Éric Lespiaucq. Le bois calibré arrive souvent d'Allemagne, et les machines à commande numérique, dont une sort à peine des cartons, taillent les pièces selon quatre ou cinq axes de rotation. Le process industriel est à la pointe. Ne reste plus qu'à assembler le puzzle en trois dimensions.

MURS FERMÉS

La deuxième spécialité de la maison, c'est la conception et le montage de murs en ossature bois. Jusqu'alors, ils étaient commercialisés ouverts, sans bardage et sans isolant. L'acquisition de nouvelles techniques et l'embauche de nouveaux salariés permettront, dans les semaines qui viennent, de proposer des murs fermés prêts à être posés. L'avenir s'annonce radieux. Ciel bleu. Pas de nuage, pas de fumée. Ils touchent du bois.

COMMISSAIRES AUX COMPTES COMMUNIQUER ET SE DIVERSIFIER

Présidente de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de la Grande Aquitaine, Gwladys Tohier, elle-même commissaire aux comptes à Biarritz, dresse le bilan à mi-mandat et dessine des perspectives. Les deux axes de son programme : mieux faire connaître la profession et l'accompagner vers de nouvelles missions.

Propos recueillis par Vincent BIARD

Les Annonces Landaises :
Comment s'est passée l'assemblée générale de la CRCC Grande Aquitaine, organisée à Arcachon, le 14 octobre dernier ?

Gwladys Tohier : Nous étions une cinquantaine de commissaires aux comptes inscrits et un peu plus de 200 avec les invités. Le thème de l'assemblée générale était « lâcher prise pour mieux performer », avec des interventions sur l'émotion et la méditation. Ce n'était pas une assemblée conventionnelle et cela a été très bien perçu par les confrères. Je souhaitais un moment de partage et de convivialité.

LAL : Quel bilan faites-vous à mi-mandat ?

G. T. : Nous avons réussi à mettre en place beaucoup d'actions de notre programme de campagne et notamment l'écosystème « parties prenantes » avec 96 entretiens en 2021. Nous avons ainsi rencontré des députés, des sénateurs, le monde judiciaire avec les premiers présidents de cours d'appel, les présidents de tribunaux judiciaires et de commerce en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

LAL : Quel est le sens de ces rencontres ?

G. T. : Communiquer sur notre mission et montrer notre utilité. Nous avons été secoués par la loi Pacte et il était important que les parlementaires comprennent mieux l'utilité des commissaires aux comptes. Nous avons également rencontré Nathalie Delattre, vice-présidente du Sénat, qui a posé quatre amendements suite à nos suggestions sur une loi concernant l'origine des fonds étrangers dans des fonds de dotation et l'intervention des commissaires aux comptes dans ce cadre. Même si ces amendements n'ont pas été adoptés, nous avons été entendus.

LAL : Dans votre programme figuraient la communication et la formation comme axes principaux. Avez-vous mis en place des actions avec déjà des résultats ?

G. T. : Nous avons recruté quelqu'un en charge de la communication dont on voit notamment les publications sur les réseaux sociaux. Nous avons initié le programme « les explorateurs » et nous

avons accompagné une dizaine de cabinets sur Bordeaux dans une transformation digitale et marketing via une plateforme e-learning et des réunions d'une dizaine de personnes. Nous avons finalement remplacé ce programme par un coaching plus personnalisé de notre community manager qui accompagne les cabinets de commissaires aux comptes inscrits à notre compagnie en marketing digital.

« Nous accompagnons les cabinets sur une transformation digitale et marketing »

GWLADYS
TOHIER

○○○

Gwladys Tohier
et Hermès Garanger
conférencière, experte
en méditation



« Lâcher prise pour mieux performer » :
le thème de l'assemblée générale de la CRCC
Grande Aquitaine, le 14 octobre dernier

**LAL : Et pourquoi
du marketing digital ?**

G. T. : Pour apprendre à mieux nous vendre car notre profession ne sait pas le faire. Nous avons un cursus très technique dans notre formation et notre diplôme, mais vendre nos missions à nos clients est plus compliqué et notamment aux entreprises qui ne sont pas obligées d'avoir un commissaire aux comptes.

**LAL : Quelles autres
actions sont en cours ?**

G. T. : Nous menons également une action avec le président de la Région Nouvelle-Aquitaine que nous avons rencontré plusieurs fois. Nous finalisons une convention pour permettre à 10 cabinets pilotes de commissaires aux comptes d'entamer une démarche

23 % DE FEMMES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au 15 mars 2022, la France comptait 11 542 commissaires aux comptes dont 2 673 femmes soit 23,16 % de la profession, selon le rapport annuel de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. En 10 ans, la proportion des femmes commissaires aux comptes inscrites a progressé de 18 à 23 %. Le territoire national est partagé en 17 compagnies régionales dont quatre sont dirigées par des femmes. Présidée par Gwladys Tohier, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Grande Aquitaine rassemble 800 personnes sur la Nouvelle-Aquitaine (sauf la Charente-Maritime, la Vienne et les Deux-Sèvres) et trois départements en Occitanie (Hautes-Pyrénées, Gers, Lot).



« Nous avons perdu notre rôle de procédure d'alerte des entreprises en difficulté »

à l'audit légal des comptes. J'ai personnellement une appétence pour le RSE et je m'oriente sur ce sujet en souhaitant qu'il devienne une part importante de mon activité.

LAL : La profession a-t-elle perdu beaucoup de clients avec la loi Pacte ?

G. T. : Chaque année, au niveau national, nous avons perdu la moitié de ce que nous aurions dû perdre. Nous avons donc conservé l'autre moitié, alors qu'elle n'a plus l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes. C'est souvent parce qu'il y a un actionariat atypique où il y a besoin de sécuriser les actionnaires que nous les conservons. Ce sont aussi des entreprises qui ont besoin de nous en termes de contrôle de process internes, de missions de diagnostic RGPD (Règlement général sur la protection des données), de cybersécurité ou de RSE.

LAL : La loi Pacte a-t-elle généré d'importantes pertes de chiffre d'affaires ?

G. T. : Il y a des confrères qui avaient très peu de mandats et qui ont arrêté leur activité car cela demande beaucoup d'investissements, notamment en termes de formation. Quand on a entre un et cinq mandats et que certains sont touchés par la loi Pacte, ce n'est plus viable. Mais, par contre, on ne note pas forcément de baisse de chiffres d'affaires au global. Pour notre compagnie, le volume des cotisations perçues en fonction des honoraires des mandats est stable, voire en légère augmentation. Mais les effets de la loi Pacte

sont surtout pour l'économie française. On s'est calqué sur des seuils correspondant au modèle allemand qui a de grandes entreprises dans son tissu économique, alors qu'en France il y a davantage de TPE et PME.

Du coup, nous sommes sortis de l'égide de ces sociétés et nous avons perdu notre rôle de procédure d'alerte des entreprises en difficulté auprès du tribunal de commerce. Nous étions les seuls à jouer ce rôle et cette loi Pacte est un désastre pour le tissu économique français.

LAL : Le cadre légal de votre profession vous autorise-t-il à vous diversifier comme vous le souhaiteriez ?

G. T. : Bonne question. Le cadre légal nous empêche d'aller au-delà d'un certain seuil. Nous ne pourrions donc pas nous diriger vers des missions de conseil comme les experts-comptables. C'est le cas avec nos clients pour lesquels nous sommes commissaires aux comptes. Cela ne nous empêche pas de mener des missions de conseil lorsque nous ne sommes pas commissaires aux comptes. Si nous nous formons à la RSE, au RGPD ou à la cybersécurité, ce sont des missions que nous pourrions proposer à nos clients dans un cadre normatif, mais aussi à d'autres clients pour lesquels nous ne sommes pas commissaires aux comptes. Nous ne pouvons pas être juge et partie, c'est ce qu'il faut comprendre. Sur ces nouvelles missions, nous sommes très bien accompagnés par la compagnie nationale avec des outils et des formations.

RSE (Responsabilité sociale des entreprises) au sein de leur cabinet et ainsi de montrer l'exemple. Dans le cadre de la mission de commissaire aux comptes, nous pouvons effectuer des diagnostics RSE, alors autant l'appliquer d'abord à nous-mêmes.

LAL : C'est l'une des diversifications possibles de votre profession ?

G. T. : Oui et c'est l'un des avantages de la loi Pacte. Vu que l'on réduisait nos missions en ayant moins d'entreprises à auditer, il fallait bien rebondir et trouver d'autres missions à effectuer dans les entreprises que nous accompagnons. J'espère que le choc de la loi Pacte va nous réinventer. Cette profession en a besoin. C'est bien que nous ne soyons plus cantonnés



© FonrocheLighting

COLLECTIVITÉS ÉCLAIRAGE SOLAIRE À ESCOURCE

Face à la flambée des coûts de l'énergie, la commune d'Escource n'est pas mécontente d'avoir investi dans des candélabres solaires autonomes pour éclairer ses infrastructures et réduire sa facture annuelle. Le parc de 385 éclairages publics est désormais composé de 150 lampadaires équipés de leurs propres panneaux solaires, installés par le groupe agenais Fonroche Lighting, les autres le seront en 2023. « L'objectif est de nous déconnecter des prix du marché, de ne pas en dépendre, tout en faisant baisser l'empreinte environnementale de notre commune. Or, en plus d'être économiques, les lampadaires solaires sont aussi écologiques puisqu'ils fonctionnent grâce aux énergies renouvelables, permettent de faire des économies de CO₂ et sont aussi éco-conçus et recyclables à plus de 96 % », vante Patrick Sabin, maire d'Escource.



© Shutterstock

ENTREPRISE PERMANENCES DU TRIBUNAL DE COMMERCE À SOUSTONS

Trésorerie insuffisante, chiffre d'affaires en chute, tension sur les remboursements de prêts... Les difficultés rencontrées par les entreprises ne sont pas une fatalité et des solutions existent pour rebondir. Les juges du tribunal de commerce de Dax proposent désormais des permanences à l'Escale Éco de Soustons pour étudier, en toute confidentialité, les solutions juridiques à envisager dès les premiers signaux.

**14 avenue du Maréchal-Leclerc
Soustons
Rendez-vous au 05 58 90 06 84**

OLYMPIADES DES MÉTIERS

QUATRE LANDAIS AU PALMARÈS RÉGIONAL

Après trois journées d'épreuves, les finales régionales des Olympiades des métiers ont livré leur palmarès, le 22 octobre dernier, à Bordeaux. Parmi les 340 candidats au départ de cette compétition destinée à valoriser l'apprentissage et l'alternance, quatre Landais, issus des centres de formation des apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine se sont distingués. Jérémy Boudon a décroché l'or dans la catégorie peinture automobile, Anthony Campayo (boucherie), Mickaël Goulon (boulangerie) et Flavio Ferreira (peinture auto) ont remporté la médaille de bronze. Leur objectif désormais : représenter la Nouvelle-Aquitaine lors de la finale nationale, à Lyon en septembre 2023.



© Région Nouvelle-Aquitaine



© GLHD

AGRIVOLTAÏQUE

TERR'ARBOUS POURSUIT LA CONCERTATION

Le projet agrivoltaïque Terr'Arbouts, lancé au sud de Mont-de-Marsan* par 35 agriculteurs au sein de l'association agricole Pujos Arbouts Territoire AgriVoltaïsme (Patav) en 2019, entre dans une nouvelle phase de consultation et donnera lieu à deux nouvelles rencontres d'information et de participation, les 8 et 9 novembre prochains à Saint-Gein et Bretagne-de-Marsan. Le maître d'ouvrage Green Lighthouse Développement (GLHD) et RTE (gestionnaire du réseau de transport d'électricité), responsable du raccordement du poste Terr'Arbouts, feront le point sur l'avancement du projet. Imaginé pour concilier productions agricoles et énergie solaire, tout en restaurant la qualité des eaux souterraines, l'aménagement devrait couvrir 700 hectares à l'horizon 2026 pour un investissement de 260 millions d'euros et une puissance électrique de raccordement de 300 MW.

*Saint-Gein, Castandet, Maurrin, Artassenx, Bascons, Bretagne-de-Marsan, Benquet, Laglorieuse, Mazerolles, Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, Pujos-le-Plan, Hontanx et Le Vignau

Le 8 novembre à 18 h 30 – salle des fêtes - Saint-Gein

Le 9 novembre à 18 h 30 – salle des fêtes - Bretagne-de-Marsan

www.colidee.com/terrarbouts/continuum



Laurent Dubain, directeur général du pôle agricole d'Euralis, Cyrille Auguste, directeur général de Bonduelle Europe Long Life, et Christophe Congues, président d'Euralis.

AGROALIMENTAIRE UNE FILIÈRE LÉGUMES SECS CRÉÉE PAR EURALIS ET BONDUELLE

Déjà partenaires pour la production de maïs doux et de légumes verts, Euralis, basée à Lescar (Pyrénées-Atlantiques) et Bonduelle, présent à Labenne, ont signé un partenariat pour la création d'une filière légumes secs. La coopérative proposera désormais à ses agriculteurs adhérents de produire des lentilles, haricots secs et pois chiches. « S'il est encore tôt pour donner des prévisions de production et de tonnage, l'ambition pour cette première campagne est de planter 1 000 hectares de légumes secs pour 2023, majoritairement lentilles et haricots secs », précise le groupe Euralis, qui compte s'appuyer sur Lidea, son outil industriel de production de semences.



SERVICE À LA PERSONNE UNE AGENCE APEF À LABENNE

Marque du groupe Oui Care (O2, France Présence, Autonomia...), Apef est un réseau de plus de 130 agences de services à la personne. La dernière en date, mais première dans les Landes, a ouvert ses portes en septembre à Labenne. Gérante d'Apef Côte landaise, Claire Luciani a cumulé une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la santé et du médico-social avant de se mettre à son compte. « Les prestations de l'agence en ménage-repassage, garde d'enfants de plus de trois ans, aide aux seniors, bricolage et jardinage couvrent l'ensemble de la partie sud des Landes », souligne la nouvelle franchisée. Pour accompagner son ouverture, l'agence recherche une aide-ménagère (homme ou femme), un jardinier-bricoleur (ou jardinière-bricoleuse) et une garde d'enfants. « Nous cherchons des personnes avec un savoir-être, des personnalités dynamiques qui prennent des initiatives et feront partie intégrante de l'entreprise », précise Claire Luciani. D'ici deux ans, elle devrait embaucher une dizaine d'intervenants.

Candidature sur cotelandaise@apef.fr.

NOUVELLE-AQUITAINE JOURNÉES HYDROGÈNE 2023 À PAU

Les « Journées hydrogène dans les territoires » se dérouleront du 13 au 15 juin 2023, au Palais Beaumont, à Pau. Cette 10^e édition de l'événement qui réunit chaque année l'ensemble des acteurs de la filière, mettra en avant l'écosystème d'un territoire porté par des projets inter-régionaux et transfrontaliers. Plus de 700 participants sont attendus pour ce rendez-vous organisé par France Hydrogène, le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes, le Pays de Béarn, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie avec le soutien des communautés d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées et Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la communauté de communes Lacq-Orthez.



© Shutterstock

CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION LA SANTÉ EN DISCUSSION

Après Mont-de-Marsan, c'est à Biscarrosse, le 28 novembre et à Dax, le 2 décembre, que se dérouleront les réunions territoriales sur la santé, organisées par l'Agence régionale de santé et la préfecture des Landes, dans le cadre du Conseil national de la refondation. Citoyens, professionnels de santé et élus du territoire y sont invités à échanger sur les défis à relever pour améliorer l'accès aux soins et la prévention, en proposant des solutions concrètes. Quatre grands objectifs nationaux ont été identifiés : donner à chacun l'accès à un médecin ; disposer d'une réponse d'urgence partout, accessible et de qualité ; améliorer l'attractivité des métiers de la santé ; renforcer les mesures au quotidien en matière de prévention.

Lundi 28 novembre à 17 h - cinéma Jean-Renoir - Biscarrosse

Vendredi 2 décembre à 14 h 30 - auditorium du Grand-Dax

Inscriptions sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

ARNAUD
RAIMON

SOUBRESAUTS FINANCIERS DERRIÈRE LES NUAGES, LE SOLEIL

Une nouvelle donne financière et surtout économique est en train de se dessiner. Mais ne cédon pas au fatalisme car il n'est pas impossible que le changement soit pour le meilleur.

Par Arnaud RAIMON, président d'Aliénor Capital

L'inflation revient, les taux d'intérêt montent, la bourse baisse. Nous sommes très loin d'un simple soubresaut financier temporaire. Le terme de « gestion financière » prend ici tout son sens et consiste en l'espèce à préserver le capital. Il s'agit cette fois d'un mouvement majeur qui est appelé à se prolonger pendant de nombreux trimestres. La guerre en Ukraine et les tensions sur l'approvisionnement en énergie accentuent la crise sans en être la cause. Une nouvelle donne financière et surtout économique est en train de se dessiner, mais ne cédon pas au fatalisme car il n'est pas impossible que le changement soit pour le meilleur.

ASTHÉNIE ÉCONOMIQUE

Depuis la crise financière et bancaire de 2008, les économies américaines et européennes connaissent une croissance très molle et dépourvue d'inflation. Le taux de croissance économique américain de 2010 à 2021 a été inférieur à 2 % par an et celui de la zone euro a à peine dépassé 1 % par an. Cette asthénie économique a conduit les banques centrales à des politiques monétaires inédites pour tenter de relancer l'activité. Les taux monétaires ont été calés à zéro aux États-Unis et en zone négative en Europe. Surtout les banques centrales se sont invitées sur le terrain des taux obligataires dont le niveau était jusque-là exclusivement formé sur les marchés par la confrontation de l'offre et de la demande d'obligations.

CONSOMMATION MAINTENUE

La consommation s'est certes maintenue vaillamment, mais l'investissement des sociétés est resté à des

En mettant en place des politiques d'achat massif d'emprunts d'État, les banques centrales ont poussé à la hausse la valeur des obligations

niveaux inférieurs de moitié à la période pré-crise de 2008, alors que les banquiers centraux espéraient le voir dopé par des conditions de financement avantageuses. Nombre d'entreprises cotées ont préféré racheter leurs actions pour créer de la relation de résultat par action ou investir ailleurs.

FRÉNÉSIE SPÉCULATIVE

La bourse en a mécaniquement profité car les multiples de valorisation sont fortement influencés par les taux obligataires et leur sont inversement proportionnels. Ce phénomène pour des raisons actuarielles que connaissent bien les analystes financiers est particulièrement fort sur les valeurs de croissance. C'est ainsi que des sociétés comme Dassault Systèmes ou L'Oréal, traditionnellement valorisées à 20 ou 25 fois les bénéfices nets, ont vu leur capitalisation boursière grimper à plus de 50 fois les bénéfices pour l'une et 40 fois pour l'autre. Les taux zéro ont plus généralement suscité une frénésie spéculative générale qui s'est retrouvée dans

○○○

les émissions de Spacs, dans les folles valorisations de petites valeurs technologiques, mais aussi dans certains multiples de sociétés non cotées en bourse. A contrario, les entreprises appartenant à des secteurs à croissance faible n'en ont pas profité et, pour des raisons psychologiques qui n'étonneront pas les investisseurs aguerris, se sont même partiellement dévalorisées.

GIGANTESQUE TRANSFORMATION DU « MARCHÉ » DU TRAVAIL

Mais l'inflation est réapparue ! Elle a tout d'abord laissé croire qu'elle n'était qu'une invitée de passage. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement post-Covid et la hausse des coûts de l'énergie avaient l'allure de tensions temporaires. C'était oublier la gigantesque transformation du « marché » du travail en cours. Depuis l'entrée de la Chine dans l'OMC en 2001, le monde a connu une dislocation terrible de l'organisation de l'emploi au bénéfice des habitants des pays émergents et des marges des sociétés occidentales. Mais le mouvement de mondialisation et de délocalisations a probablement atteint son apogée il y a trois ans et laisse désormais place à des organisations d'entreprise privilégiant la maîtrise économique et géopolitique de leur approvisionnement sur l'écrasement des coûts. Il en résulte un marché du travail nettement plus tendu et plus propice à la répercussion sur les salaires des hausses de prix.

INVESTISSEMENTS CONSIDÉRABLES ATTENDUS DANS L'ÉNERGIE

Faut-il s'en inquiéter ? Bien au contraire. Les délocalisations à outrance, l'absence totale d'inflation, des hausses de salaires minimales, un investissement occidental en berne pesaient sur l'activité économique comme une chape de plomb que des taux d'intérêt à zéro ne parvenaient pas à fissurer. La démondialisation partielle va redonner un peu de levier aux salariés et favoriser le pouvoir d'achat de catégories en berne. Les tensions salariales et la relocalisation pourraient susciter une forte reprise de l'investissement productif car la recherche de gains de productivité va devenir une priorité. À ceci s'ajoutent les investissements considérables attendus dans l'énergie. Ce qui augure d'une croissance plus soutenue que ces dernières années dans nos économies occidentales.

LES MARGES DES ENTREPRISES POURRAIENT EN PÂTIR

Les marges des entreprises pourraient en revanche en pâtir car le renchérissement du coût du travail, du coût de financement et du coût de l'énergie va peser.

La normalisation des taux d'intérêt et la décrue des valorisations laissent espérer de très intéressants placements futurs

Mais gardons en tête que ce n'est qu'un rééquilibrage. Selon une étude du cabinet de conseil en stratégie, McKinsey, les 500 plus grandes entreprises américaines ont atteint en 2021 un pic séculaire de rentabilité sur chiffre d'affaires et sur fonds propres. La part des salaires et charges liés dans la valeur ajoutée de ces mêmes sociétés touchait inversement un creux profond s'effondrant de 64 % en 2001 à 55 % en 2019. Le constat est assez similaire pour les grandes entreprises européennes.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES POUR LES INVESTISSEURS

Cette nouvelle donne aura ainsi des répercussions financières pour les investisseurs : meilleur taux de croissance réel de l'activité, moindres marges d'exploitation en moyenne, retour structurel des multiples de valorisation à des niveaux plus bas, rééquilibrage des portefeuilles par vente d'actions de croissance et achat de titres décotés, basculement partiel des investissements du non coté (dont les multiples s'ajustent avec retard à la baisse) vers le coté dès que le creux de marché sera touché et que les opportunités du coté seront criantes.

L'immobilier non indexé, l'habitation donc, pourrait être touché par la hausse des taux, alors que l'immobilier aux loyers indexés, commerces en priorité, devrait tirer son épingle du jeu. Enfin, les placements sans risque à dominante obligataire retrouveront des rendements réels plus acceptables.

PRUDENCE

La prudence reste de mise pour encore quelques trimestres. Patience donc ! La normalisation des taux d'intérêt et la décrue des valorisations laissent espérer de très intéressants placements futurs. Et surtout, économiquement le meilleur reste possible. À condition que nos responsables politiques n'oublient pas de faire les réformes nécessaires. Mais ça, c'est un autre sujet.



SURCOÛTS ET CONTRATS PUBLICS

Dans son avis du 15 septembre, commandé par le gouvernement, le Conseil d'État admet, de façon assez inédite, que les parties à un contrat de la commande publique puissent, dans certaines conditions et limites, procéder à une modification des clauses financières, pour faire face à des circonstances imprévisibles. Il rappelle également que le cocontractant a droit à une indemnité, sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Par Nicolas TAQUET, avocat

LE PRINCIPE DE LA MODIFICATION DES CLAUSES ESSENTIELLES DES CONTRATS

Depuis plusieurs mois, face à l'inflation qui touche désormais tous les secteurs, la Direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie martelait, non sans

raison, qu'il n'était pas possible de modifier des clauses financières des contrats de la commande publique. En effet l'article L. 2194-1 du Code de la commande publique (CCP) dispose que les modifications « ne peuvent changer la nature globale du marché ». Or, s'il est un principe solidement établi en droit de

la commande publique, c'est bien celui de « l'intangibilité » du prix. Pour pallier cette impossibilité, la DAJ insiste donc sur la nécessité de prévoir des clauses de variation des prix ou de réexamen et sur la théorie de l'imprévision permettant aux opérateurs économiques d'obtenir une indemnisation des surcoûts. Toutefois, par son avis du 15 septembre, le Conseil d'État, à rebours de la doctrine du ministère, énonce que les parties à un contrat de la commande publique peuvent, dans certaines conditions et limites, procéder à une modification des clauses financières pour faire face à des circonstances imprévisibles. Pour la haute juridiction administrative, dont l'avis aura d'impor-



tantes conséquences, « il ne résulte pas des dispositions du Code de la commande publique (...) que les modifications des marchés et des concessions (...) ne peuvent porter (...) sur les clauses financières, ni qu'elles doivent nécessairement porter sur ces caractéristiques et conditions, de sorte que serait prohibée une modification des seules clauses financières (modification « sèche » du prix) ». Bien sûr, l'article R. 2112-7 du CCP pose le principe du caractère « définitif » du prix fixé dans le marché. Mais le Conseil d'État note que ce principe ne restreint pas « les possibilités de modification d'un marché ainsi expressément prévues depuis les directives de 2014 ». En clair, si effectivement, cette possibilité n'est pas expressément prévue par les textes, rien ne l'interdit pour autant.

Dans la même logique d'ailleurs, le Conseil d'État considère également que la modification de la seule durée du marché ou du contrat de concession est envisageable. Conformément aux dispositions de l'article L. 2194-1 du CCP, une telle prolongation est possible si elle peut être regardée comme une modification rendue nécessaire par des circonstances imprévisibles ou des modifications non substantielles ou de faible montant.

LES HYPOTHÈSES DE MODIFICATION DES CLAUSES FINANCIÈRES OU DE LA DURÉE DU CONTRAT

Dans son avis, la haute juridiction liste plusieurs hypothèses dans

lesquelles les opérateurs économiques pourront demander la modification des clauses financières ou de la durée du contrat, mais souligne également les conditions à réunir. D'abord, sur la base des articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du CCP, une modification, par avenant, des clauses financières ou de la durée du contrat est possible dès lors qu'il existe des « circonstances exceptionnelles », ce qui sera le cas dans bon nombre de situations du fait de l'inflation. Le Conseil d'État met toutefois les opérateurs économiques en garde : « La modification du contrat sur le fondement de ces dispositions n'est possible que si l'augmentation des dépenses exposée par l'opérateur économique ou la diminution de ses recettes imputable à ces circonstances nouvelles ont dépassé les limites ayant pu raisonnablement être envisagées par les parties lors de la passation du contrat. » En outre, et dans tous les cas, les modifications apportées au contrat sur ce fondement ne peuvent excéder le plafond de 50 % du montant du contrat initial.

Ensuite, le Conseil d'État estime que les parties sont libres de procéder à la compensation de toute perte subie par le cocontractant « même si cette perte ne suffit pas à caractériser une dégradation significative de l'équilibre économique du contrat initial ». Il s'agit ici des « modifications d'un faible montant ». La haute juridiction estime cependant qu'il incombe à l'autorité contractante d'éviter que ces modifications aient pour effet de compenser la part de l'aggravation des charges qui n'excède pas celle que les parties avaient prévue ou auraient dû raisonnablement prévoir en contractant et qui

devrait, en conséquence, rester à la charge de l'opérateur économique, en particulier du concessionnaire. Enfin, et plus largement, sur le fondement des dispositions des articles R. 2194-7 et R. 3135-7 du CCP, le Conseil d'État admet que des « modifications non substantielles du contrat » soient mises en œuvre. Toutefois, là encore, la limite du plafond de 50 % du montant du marché initial est de rigueur.



Principale limite, mais de taille, la haute juridiction précise, bien entendu, que si ces modifications du contrat sont possibles, l'administration « n'est en aucun cas contrainte d'en prendre l'initiative ou de les accepter ». En cas de désaccord, le Conseil d'État incite très clairement les cocontractants à se saisir de la théorie de l'imprévision et à demander à l'administration « une indemnité pour charges extracontractuelles qui, en cas de désaccord de l'autorité contractante, lui sera octroyée, le cas échéant, par le juge ».

Les modifications ne peuvent excéder **le plafond de 50 %** du montant du contrat initial

NOUVELLES MESURES CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

Renforcement des contrôles des activités recourant aux moyens de communication électronique, modulation des sanctions en cas de manquement à l'obligation de vigilance.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 prévoit plusieurs mesures visant à lutter contre la fraude sociale.

L'Urssaf, l'inspection du travail et Pôle emploi, vont se voir attribuer de nouvelles compétences de cyber-enquête pour constater des infractions de travail illégal commises grâce aux moyens de communication électronique (internet, réseaux sociaux, messageries, etc.). Il pourra s'agir d'enquêtes sous pseudonyme sur internet, en participant à des échanges électroniques, en prenant des contacts, en collectant des indices, données et éléments de preuve sur les infractions et leurs auteurs. Les greffiers des tribunaux de commerce vont par ailleurs être autorisés à transmettre les renseignements et documents qu'ils recueillent et qui font présumer des fraudes en matière de cotisations ou de prestations sociales. La mesure vise les sociétés fictives éphémères créées en vue de la fraude fiscale ou sociale.

SANCTIONS DE L'OBLIGATION DE VIGILANCE

En cas de manquement à leur obligation de vigilance, les donneurs d'ordre peuvent être tenus à une solida-

rité financière avec les sous-traitants pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, y compris pour la part résultant des annulations d'exonérations et de réductions de cotisations sociales.

Les donneurs d'ordre encourrent également l'annulation des réductions ou exonérations dont ils ont personnellement bénéficié.

Les sanctions encourues par les donneurs d'ordre seraient désormais modulées en fonction de la gravité des faits commis. La pénalité encourue pour un premier manquement serait plafonnée à 15 000 euros pour une personne physique ou 75 000 euros pour une personne morale. La pénalité serait également limitée au montant mis à la charge du donneur d'ordre au titre de la solidarité financière.

En cas de nouveau manquement dans les cinq ans, la sanction serait proportionnée au montant mis à la charge du donneur d'ordre au titre de la solidarité financière.

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2022 : 3 428 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO- MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	SEPTEMBRE 2021	SEPTEMBRE 2022	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	106,81	112,74	+ 5,6 %
INDICE HORS TABAC	105,97	111,99	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
4 ^e TRIMESTRE 2021	132,62	+ 1,61 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2022	133,93	+ 2,48 %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,07 €	1 678,95 €		

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000044378066>) :

Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département des Landes est de 0.183 euro HT le caractère.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département des Landes

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes.

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes.

- Les tarifs visés à l'article 1^{er} sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4^e et 5^e de l'article 3 de l'arrêté. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

LES ANNONCES
LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN
48 rue Gourgues 40320 Geaune
Email : marches@eaux40.fr

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché de travaux

Numéro du marché : 2022EPTRX02

Objet du marché : **Travaux de réfection de tranchées**

Code CPV : 45233142 - Travaux de réparation de routes

Modalités de retrait des DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Prestations en un seul lot

Critères d'attribution du marché : Le prix des prestations - 100 %

Date limite de réception des offres : **Le 24 novembre 2022 à 12 H 00.**

Délais de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi à la publication : Le 03 novembre 2022

L22AL01103



Eaux40
SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Collectivité qui passe le marché :

SYNDICAT DES EAUX DU MARSEILLON ET DU TURSAN
48 rue Gourgues 40320 Geaune
Email : marches@eaux40.fr

Mode de passation : Consultation selon une procédure adaptée

Type de marché : Marché de travaux

Numéro du marché : 2022ACSER03

Objet du marché : **Hydrocurage et évacuation des sous-produits**

Code CPV : 90470000 - Services de curage des égouts

Modalités de retrait des DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Prestations en un seul lot

Critères d'attribution du marché :

1- Le prix des prestations : 80%

2- L'organisation de l'exécution des prestations : 20%

Date limite de réception des offres : **Le 24 novembre 2022 à 12 H 00**

Délais de validité des offres : 90 jours

Date d'envoi à la publication : Le 03 novembre 2022

L22AL01101

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se charge de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MADE IN LA**
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : 38 Allée du Chêne Liège 40460 Sanguinet

Objet : Vente ambulante sur les marchés de produits alimentaires, consommation sur place et à emporter, Vente en ligne de produits alimentaires; Dégustation

Durée : 99 ans
Capital : 3.000 €

Gérant : M^{me} M^{me} MARION, Pauline demeurant : 38 Allée du Chêne Liège 40460 SANGUINET

Immatriculation : RCS Mont-de-Marsan

Pour avis, L22AL00837

MANOU FAMILY

Création de la SCI

Manou family

Siège : 167 route de Mont-de-Marsan 40110 Arengosse.

Capital : 500 €

Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers.

Gérant : Manuel LOPES, 442 rue du Bosquets 40990 St-Pau- lès-Dax.

Durée : 99 ans au RCS de Mont-de-Marsan.

Cessions soumises à agrément. L22AL00863

Aux termes d'un ASSP en date du 26/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FACYPEY**

Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles, bâtis ou non et la réalisation de tous travaux par sous-traitance, de toute construction et l'équipement desdits immeubles ;

- Eventuellement, l'aliénation et la disposition du ou des immeubles détenus par la Société par tous moyens ;

- La construction, l'installation, la détention et l'exploitation d'unités de production d'énergies renouvelable, notamment photovoltaïque et l'agencement de tous immeubles ou terrains nécessaires à l'exploitation de ces unités ;

- La production et la commercialisation d'énergie renouvelable, et notamment d'énergie issue de panneaux solaires et photovoltaïques ; - La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, fusions ou autrement ;

- La prise de participation dans toute société et groupement et la détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières et tous instruments et placements financiers ;

- Généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes et en permettre ou faciliter la réalisation.

Siège social : 478 rue du Pays de Gosse, ZAE ATLANTISUD, 40230 Saint-Geours-de-Maremne

Capital : 10.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

Président : M. ABADIA Fabrice demeurant 220 impasse Lagelouze 40300 Caunelle.

Directeur général : M. GAYSSOT Cyril demeurant Maison Coumets, Route de Coumets, 40230 Saint-Geours-de-Maremne.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

Pour avis, Fabrice ABADIA L22AL01078



10 rue de Mounsempès
40230 St-Vincent-de-Tyrosse

26 rue du Général de Gaulle
40130 Capbreton

Suivant acte reçu par Maître François CAPDEVILLE, notaire à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 22 octobre 2022, a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : **DESCALIB**

Siège social : 54 Avenue du Pignadar 40150 Soorts-Hossegor.

Durée : 99 ans.

Capital social : 60.300 euros.

Gérant : Sylvie DESCAZAUZ née DUPLA, demeurant 54 Avenue du Pignadar 40150 Soorts-Hossegor.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis L22AL01099

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/10/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

CLCI

Siège social : 31 chemin du Fort, 40210 Lué.

Capital : 1.000 €

Objet : holding, prise de participation dans toutes autres structures, investissements de toutes natures, prestations dans le domaine financier, juridique, comptable, technique et commercial.

Président : M. Clément CANOVAS, 31 chemin du Fort 40210 Lué.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. L22AL01107



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

STEPHANIE MENUISERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 242 rue des Vire Vents, ZA Alhena, 40460 Sanguinet

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sanguinet du 25 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination :

STEPHANIE MENUISERIE

Siège : 242 rue des Vire Vents, ZA Alhena 40460 Sanguinet

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10.000 euros

Objet : Vente et pose de toutes menuiseries et fermetures intérieures et extérieures en bois, PVC, aluminium, mixte bois aluminium et tous autres matériaux entrant dans la fabrication de ces menuiseries, ainsi que tous les produits complémentaires tels vérandas, portail automatique, porte de garage, garde-corps, aménagement placard, dressing, volets, protection solaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Stéphanie FLECHE, demeurant 380 Route Théophile Gauthier, 40160 Parentis-en-Born.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, Le Président L22AL01115

Aux termes d'un ASSP en date du 12/10/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

L&A INSTITUT ET SPA

Objet social : L'exploitation d'un institut de beauté et de SPA, soins du visage et du corps, les soins de manucure, relaxation, modelage esthétique ainsi que les conseils de beauté le commerce de détail de la parfumerie et des produits de toilette, capillaire, d'hygiène et de beauté.

Siège social : 490 Avenue Brémontier, 40160 Parentis-en-Born

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Cogérance : Mme CENTENO Audrey, demeurant 421 Rue des Grands Lacs, 40460 Sanguinet et Mme GAIXET Laurie, demeurant 17 Impasse Esclop de Boy, 40160 Parentis-en-Born.

L22AL01119



11 rue Pierre-Gilles de Gennev
64140 LONS
523 011 294 RCS PAU
Tél : 05 59 72 06 60
Courriel: contact@groupeblanc.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Labouheyre du 26/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : **TAXI ATLANDES**

Siège : 190 rue des Rossignols 40210 Labouheyre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS,

Capital : 1.000 euros

Objet : Taxi / taxi conventionné : transport public de voyageurs limité à l'utilisation d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places - conducteur compris - pour les entreprises de taxi.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien BLANC demeurant 190 rue des Rossignols 40210 Labouheyre.

La Société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

L22AL01121



10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan, dénommée

CHAHO

Au capital de 300 euros, constituée par des apports en numéraire, dont le siège social est à Saint-Pierre-du-Mont (40280) chez BRAZILANDES, 31 rue Reine Sabaté ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation de tous immeubles, biens et droits immobiliers, et leur cession éventuelle.

Le gérant est : M. Bernard BORNANCIN demeurant 314 avenue du Marsan 40280 Benquet.

Les parts sociales librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis L22AL01132

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 octobre 2022, à Bénésse-Maremne.

Dénomination : **NOAH SK8**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 110 chemin du Duc 40230 Bénésse-Maremne.

Objet : La gestion de l'image de marque de sportifs de haut niveau, des contrats publicitaires et tous produits dérivés. La communication sur tous supports. La conception, la réalisation, la vente d'objets publicitaires et généralement tout négoce. La formation, l'intervention en séminaire ou autres auprès de tous publics. Consulting et plus généralement toutes prestations intellectuelles.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1.000 euros

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Ont été nommés :

Président : Madame Gabrielle DOS SANTOS épouse GOUVEIA CARVALHO 110 chemin du Duc 40230 Bénésse-Maremne.

Directeur général : Monsieur Patrick GOUVEIA CARVALHO 110 chemin du Duc 40230 Bénésse-Maremne.

La société sera immatriculée au RCS de Dax.

Pour avis, le Président

L22AL01136

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SCI : **Moden & Litom**. Siège : 1059 route de Pitocq 40320 SORBETS. Capital : 2000 €. Objet : L'acquisition, l'administration, la restauration, la construction, et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers. Gérant : Maud MERCIER ELSÉN, 1059 route de Pitocq 40320 SORBETS. Durée : 99 ans au rcs de MONT-DE-MARSAN. Cessions soumises à agrément. 22AL03965

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SASU : **JM auto**. Siège : 3124 route de Puyoo 40290 HABAS. Capital : 1000 €. Objet : La mécanique automobile ainsi que toutes ventes et prestations connexes à l'objet, l'achat, vente et location de véhicule neuf et d'occasion sans chauffeur, le nettoyage, dépannage et remorquage de véhicules légers. Installation et commerce de détail de tous accessoires, équipements, pièces détachées, pneumatiques, lubrifiants et produits d'entretien, l'installation, réparation, Reprogrammation et conversion de véhicules essence à l'éthanol, service carte grise Président : Julien GAUFFRETEAU, 3124 Route de Puyoo 40290 HABAS. Durée : 99 ans au rcs de DAX. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres. 22AL03974

MODIFICATIONS



www.acbc-avocats.com
Bayonne 05 59 59 47 47
Pau 05 59 46 30 40

HEADS BEACH BREWERY COMPANY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 75.000 euros
Ramené à 5.000 euros
Siège social : 31 Avenue des Ecureuils
40230 Tosse
RCS Dax 810 835 835

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 septembre 2022 et du 21 octobre 2022 que le capital social a été réduit de 70.000 euros pour être ramené de 75.000 euros à 5.000 euros, par voie de rachat et d'annulation de 70.000 actions avec effet au 21 octobre 2022.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention : Capital : 75.000 €

Nouvelle mention : Capital : 5.000 €

Pour avis, le Président

L22AL00447

MODIFICATIONS

Lors de l'assemblée générale du 11.09.2022, de la société **LES FRUITIERS DE CHALOSSE SARL** au 8.000 € Siège social : 1984 route de Tilh 40290 Habas, RCS Dax 379 655 574, M. Adrien HILLOTTE demeurant à Saubion (40230) 13 rue des Chevreuils, a été nommé aux fonctions de gérant, à compter du 1^{er} octobre 2022. La société sera désormais gérée par Messieurs Dominique HILLOTTE et Adrien HILLOTTE.

La durée de la société a été prorogée à 99 ans à compter du 11.09.2022 et l'objet social a été modifié aux activités suivantes : vente, distribution, commerce de gros de fruits et légumes, œufs et produits frais et vente au détail sur la place publique.

Pour avis

L22AL00824

IN DECO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 5 Zone Artisanale de la Palle
40660 Moliets-et-Maâ
811 278 613 RCS Dax

MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Avril 2022 :

Il a été décidé de modifier, à compter du 1 Avril 2022, l'objet social :

- Achat vente et transformation de biens meubles et denrées alimentaires à distance sur catalogue et en magasin, home staging et décoration intérieure, produits et articles BIO

- Formation professionnelle pour adultes,

- Activités de santé humaines hors cadre réglementé,

- Construction de maisons individuelles et travaux de second œuvre tels que l'électricité et la plomberie, coordination de chantier, petite charpente peinture en bâtiment, menuiserie et négoce de matériaux.

- Marchand de biens.

La dénomination sociale a été modifiée et devient **H-CONSULTING** à compter du 1 Avril 2022.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : IN DECO

- Nouvelle mention : H-CONSULTING

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis

L22AL00836

E.A.R.L. « MALHERBE »
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Au capital social de 80.250 €
Siège Social : 110 Impasse Malherbe
40090 SAINT-PERDON
431 620 202 R.C.S. MONT-DE-MARSAN

MODIFICATION GÉRANCE ET TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 28.10.2022, Madame SENTUCQ Anne-Lise, demeurant 68 Route de Bernos 40090 SAINT PERDON a été nommée cogérante avec effet au 01.11.2022, pour une durée illimitée, et le siège social a été transféré du 110 impasse Malherbe 40090 SAINT-PERDON au 68 Route de Bernos 40090 SAINT PERDON.

Les statuts ont été mis à jour.
Mention sera faite au R.C.S. de MONT-DE-MARSAN

Pour avis

L22AL01023



ANHETH

Société à Responsabilité Limitée
en cours de transformation en
Société Civile Immobilière
Au capital de 400 euros
Siège social : 607 rue Forestière
40600 Biscarrosse
810 433 706 RCS Mont-de-Marsan

Suivant délibération en date du 27 septembre 2022, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en Société Civile Immobilière à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le siège social sera désormais fixé : 375 rue des Fauvettes 40600 Biscarrosse.

Le capital social reste fixé à la somme de 400 euros, divisé en 40 parts sociales de 10 euros chacune.

L'objet social sera désormais : L'acquisition par voie d'échange, d'apport ou autrement, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, - La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Monsieur GÉRALD DUBERN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Madame Clarisse DUSSOUL, demeurant 375 rue des Fauvettes 40600 Biscarrosse.

Pour avis, la Gérance

L22AL01051

ZAPATAK

SARL au capital de 5.000 €
337 Boulevard Oscar Niemeyer
Centre Commercial Grand Moun
40280 Saint-Pierre-du-Mont
528 121 387 RCS Mont-de-Marsan

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée générale extraordinaire du 25/10/2022 de la société ZAPATAK, SARL au capital de 5000 € immatriculée au RCS sous le n° 528 121 387, a décidé de modifier son objet social ainsi qu'il suit :

- Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé.

- La vente d'accessoires et de tous produits pouvant s'y rattacher.

L'article 2 « Objet » des statuts de la société a été modifié en conséquence.

La demande d'inscription modificative sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Gérant

L22AL01077

BUCHOWSKI & VAGABONDE

SARL au capital de 2.000 €
Siège social : 72 route de Castets
40990 Saint-Paul-lès-Dax
839 085 453 RCS de Dax

L'AGO du 07/07/2022 a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de Mme VITTOZ TAMARA.

Mention au RCS de Dax.

L22AL01097



10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date des 24,25 et 27 octobre 2022, les associés de la société **SC JARDINS D'ANSIERES**, Société Civile au capital de 375.000 euros dont le siège social est sis Rue des Syngnathes 40150 Soorts-Hossegor ont transféré le siège social au 31 rue Reine Sabaté, Chez SAS BRAZILANDES 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Dax 420 426 173 et ce, à effet du 01/11/2022.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

L22AL01104



SHANGHAI STORE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 101 rue de la Croix Blanche
40000 Mont-de-Marsan
528 724 404 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/10/2022 :

Mme Savarite LO, 447 avenue du Roussillon 40280 Saint-Pierre-du-Mont, a été nommée Gérante à compter du 01/11/2022, en remplacement de M. Outhachan LO, 80 rue Paul Lacôme 40000 Mont-de-Marsan, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS : Mont-de-Marsan.

Pour avis,

L22AL01105

SCI DE LESPARRE

Société Civile Immobilière
Capital de 68.600 €
Siège social :
2251 route de Lesperon 40260 Taller
RCS Dax 425 123 940

Suivant acte d'apport reçu par Me Sandra RAGUE-ESTAUN, le 14 octobre 2022, il a été pris acte de :

- L'augmentation du capital social pour le porter à la somme de 123.600 €

- Transférer le siège social de la société à Saint-Paul-lès-Dax (40990) 180 rue du Centre Aéré, Résidence La Chénélière, Bât B, Appt 5.

- Modification de la durée de la société portée de 50 à 99 ans.

Les articles 4, 5 et 7 ont été modifiés.

Pour avis

L22AL01106

SOCIÉTÉ LANDAISE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : Route de Jeantic
40170 St-Julien-en-Born
380 022 475 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 05/10/2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 euros.

Son objet social est étendu à l'activité d'achat et revente de chalets et mise en location meublée saisonnière de chalets.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Christophe LAFITTE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Monsieur Christophe LAFITTE demeurant 188 route de Jeantic 40170 St-Julien-en-Born.

L22AL01124

EFA

SCI au capital de 150 €
Siège social : 6 impasse Gambetta
Etage 1, Appartement 1, 40100 Dax
902 164 995 RCS de Dax

Le 24/10/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 1778 route de Sèque 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

Modification au RCS de Dax.

L22AL01125

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

TERROIRS DU SUD-OUEST

SARL au capital de 3.000 €
Siège social : 745 chemin du Moulin de
Barris 40250 Lamothe
484 203 377 RCS Dax

La collectivité des associés, par décision en date du 30 septembre 2022 a pris acte de la démission de Mme Dominique MARLIER de son mandat de Gérante avec effet à la même date et lui a donné quitus pour sa gestion.

Gérance :

Ancienne mention : M. Martial FERRAND demeurant 745 Chemin du Moulin de Barris 40250 Lamothe, Mme Dominique MARLIER demeurant 745 Chemin du Moulin de Barris 40250 Lamothe.

Nouvelle mention : Martial FERRAND demeurant 745 Chemin du Moulin de Barris 40250 Lamothe.

L22AL01126

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

LEA SERVICES

SAS au capital de 12.800 €
Siège social : 6 rue Chanzy 40100 Dax
532 860 970 RCS Dax

Les associés en date du 1^{er} novembre 2022 ont décidé le transfert du siège social de Dax (40100) 6 rue Chanzy à Dax (40100) 18 rue de Pegourgue à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Siège social :

Ancienne mention : 6 rue Chanzy 40100 Dax.

Nouvelle mention : 18 rue de Pegourgue 40100 Dax.

Pour avis

L22AL01127



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZÉY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CESSION DE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Maître Paul NOEL, notaire, titulaire d'un Office Notarial à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 26 octobre 2022, enregistré à Mont-de-Marsan, le 27 octobre 2022, référence 2022 N 01447, ont été données les parts sociales par Monsieur Edgard Alain Christian GIUDICELLI, demeurant à Biscarrosse (40600) 52 impasse des Ortolans.

A : Monsieur Hugo GIUDICELLI, demeurant à Biscarrosse (40600) 98 rue des Ailes. DE LA TOUTE PROPRIÉTÉ de 50 parts sociales numérotées de 51 à 100, entièrement libérées, de la société dénommée **HG LES AILES**, Société Civile Immobilière immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 851 620

179 dont le siège social est Biscarrosse (40600), 52 impasse des Ortolans au capital social de 10.000,00 euros.

Par suite de cet acte, Monsieur Edgard GIUDICELLI a démissionné de ses fonctions de gérant, Monsieur Hugo GIUDICELLI se trouve seul et unique associé et gérant de la société.

Pour insertion, le Notaire

L22AL01129

FIDAL

10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date du 02 novembre 2022, les associés de la société « **SC JARDINS D'ASNIERES** » Société Civile au capital de 375.000 euros dont le siège social est sis 31 rue Reine Sabat, Chez SAS BRAZILANDES 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Mont-de-Marsan 420 426 173 ont décidé à l'unanimité :

1°) D'augmenter le capital social d'une somme de 15.000 euros, les articles 6 «formation du capital» et 7 «montant du capital - parts sociales» des statuts ont été modifiés, en conséquence :

Ancienne mention : capital social de 375.000 euros

Nouvelle mention : capital social de 390.000 euros

2°) De réduire le capital social de la somme de 89.040 euros pour le ramener de 390.000 euros à 300.960 euros, les articles 6 «formation du capital» et 7 «montant du capital - parts sociales» des statuts ont été modifiés, en conséquence

Ancienne mention : capital social de 390.000 euros

Nouvelle mention : capital social de 300.960 euros

Pour avis

L22AL01139

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Elloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

ENR INVEST

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Local D3 ZA Le Housquit II
40530 Labenne
882 199 409 RCS Dax

Statuant par application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, l'associée unique a décidé en date du 7 juillet 2022 qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L22AL01146

DISSOLUTIONS



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

MC PARTS

SARL au capital de 7 650 €
Siège social : 50 RUE LEON DES LANDES
40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°438 836 207

L'assemblée générale extraordinaire du 26/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26/09/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme CAPDEVILLE Maryse, demeurant 183 Impasse d'Anjou, 40280 SAINT PIERRE DU MONT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
LE LIQUIDATEUR

L22AL01100

KIAMON SUD LANDES

SASU au capital de 1.000 euros
18 Avenue Joseph Ponsolle 40220 Tarnos
RCS Dax 818 507 824 00014

DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/10/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Jérôme CASSAIN demeurant 18 avenue Joseph Ponsolle 40220 Tarnos, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 18 avenue Joseph Ponsolle 40220 Tarnos, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

RCS 818.507.824.00014

Pour avis

L22AL01110

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS

ABONNEZ-VOUS !

HG LES AILES

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 52 Impasse des Ortolans
40600 Biscarrosse
851 620 179 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION

La société HG LES AILES a été dissoute et mise en liquidation à compter du 26 octobre 2022 par déclaration du même jour soucrite par Hugo GIUDICELLI associé unique.

A été nommé Liquidateur Hugo GIUDICELLI, demeurant 98 rue des Ailes 40600 Biscarrosse, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L22AL01112



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Aux termes d'une décision en date du 27 mai 2022, l'associé unique de la société **FABRICATION VIGNOLLES**, SARL Unipersonnelle en liquidation au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 15 avenue Gambetta 40110 Morcenx et immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N° 751 957 721, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Monsieur Jean VIGNOLLES demeurant 15 avenue Gambetta 40110 Morcenx, a pris fin à la même date. Celui-ci assumera à compter de la même date les fonctions de liquidateur.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social à Morcenx (40110) 15 avenue Gambetta. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour extrait et mentions, le Liquidateur
L22AL01117

IMMO-OPTIQUE

SARL en liquidation au capital de 6.000 €
Siège social : Lacrabette
40410 Saugnacq-et-Muret
Siège de liquidation : 3 chemin de Lacrabette
40410 Saugnacq-et-Muret
423 928 563 RCS Mont-de-Marsan

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Sylvain LARRIERE, demeurant 3 chemin de Lacrabette 40410 Saugnacq-et-Muret, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 chemin de Lacrabette 40410 Saugnacq-et-Muret. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur

L22AL01142



GIMBERT & ASSOCIES - MBA,
12 rue de l'Espérance,
32500 Fleurance - 05 62 06 21 04



Christophe PITICO
Avocat
Spécialiste en Droit des
Sociétés
8 cours Camou
64000 Pau

EARL BAILLET GILLES

Au capital de 8.000 €
Siège social et de liquidation :
2353 Route de Pejouan
40190 Hontanx
RCS Mont-de-Marsan
N°489 962 050

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Gilles BAILLET, demeurant 2353 Route de Pejouan 40190 Hontanx, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2353 Route de Pejouan 40190 Hontanx. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS. Pour avis, Le Liquidateur.
22AL04001

FONDS DE COMMERCE



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Elodie LAFFARGUE, notaire titulaire d'un Office Notarial à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 18 octobre 2022, enregistré à Mont-de-Marsan, le 27 octobre 2022, référence 2022 N 01452, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **O PRIMEUR DU LAC**, dont le siège est à Sanguinet (40460) 58 place du Marché, SIREN n°849 943 386 au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

A : Mme Chrystèle Françoise Renée PEUGEOT, demeurant à Biscarrosse (40600) 28 avenue du Maréchal Lyautey.

Désignation du fonds : fonds de commerce de commerce de détail d'alimentation général et produits non alimentaires sis à Sanguinet (40460), 58 place du Marché, connu sous le nom commercial O PRIMEUR DU LAC et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan (40000), sous le numéro 849 943 386.

Le Cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature de l'acte.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quarante-cinq mille euros (45.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de Maître Elodie LAFFARGUE, Notaire à Biscarrosse (40600), 190 rue Jules Ferry, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L22AL01138



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sandie LARRERE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 24 octobre 2022, enregistré à MONT-DE-MARSAN, le 25 octobre 2022, 2022 N 1457, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Cristelle Anne MOTRET, Toiletteuse canine, et Monsieur Richard Serge BROCADET, sans emploi, demeurant ensemble à MONTFORT-EN-CHALOSSE (40380) 296 avenue Abbé Bordes.

Née :
Madame à BOURGES (18000) le 20 avril 1972.

Monsieur à VIERZON (18100) le 7 février 1970.

Mariés ensemble à la mairie de MEHUN-SUR-YEVRE (18500) le 14 septembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

AU PROFIT DE :
Madame Alexia NAURY, sans emploi, demeurant à CASTEL-SARRAZIN (40330) 300 route de Bahurat.

Née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 2 octobre 1997.

Célibataire.
Ayant conclu avec Monsieur Nicolas Paul LAMAGNERE un pacte civil de so-

lidarité sous le régime de la séparation de biens, le 17 août 2021, enregistré à la mairie de CASTEL-SARRAZIN le 17 août 2021.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce de toiletteuse canine et vente de produits accessoires sis à MONTFORT EN CHALOSSE (40380), Avenue Abbé Bordes, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LA BELLE ET LE CLOCHARD», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DAX, sous le numéro 752 049 692.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR),
- au matériel pour DEUX MILLE EUROS (2 000,00 EUR), en ce compris les marchandises.

Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds et en a la jouissance à compter du 24 octobre 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à MUGRON (40250) 2 route de Nerbis, bureau annexe permanent de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L22AL01145

REGIMES MATRIMONIAUX



1 Place Jean Monnet
64600 ANGLET
Tel 05 59 01 66 80
claire.paya@notaires.fr
etude.paya.anglet@notaires.fr

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Acte reçu par Maître Claire PAYA Notaire à Anglet, CRPCEN 64088, le 25 octobre 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Entre :

M. Laurent André Max DELPY et Mme Nathalie Simone DELPY née LEROY demeurant ensemble à Bénéses-Maremne (40230) 169 impasse de Saint-Joseph.

Mr est né à Bordeaux (33000) le 8 avril 1967.

Mme est née à Abbeville (80100) le 8 novembre 1965.

Mariés à la mairie de Bouquetot (27310) le 14 mai 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L22AL01123

ABONNEZ-VOUS

SUCCESSIONS VACANTES



SCP François PETGES
& Stéphane PETGES
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE
TESTAMENT

Par testament olographe du 02 juin 2016, Monsieur René **MAGNES**, né à Lit-et-Mixe, le 06 août 1933, demeurant à Lit-et-Mixe (40170), 333 route du Gemié, célibataire, décédé à Dax, le 14 septembre 2022, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphane PETGES, suivant procès-verbal en date du 21 octobre 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Dax, le 27 octobre 2022.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Stéphane PETGES, Notaire à Castets, notaire chargé du règlement de la succession.

Me Stéphane PETGES

L22AL01130

ADDITIFS RECTIFICATIFS



SCP Olivier DARMAILLACO
& Philippe DUCASSE
Notaires Associés
à Soustons

RECTIFICATIF à l'annonce L22AL00970 parue dans le journal du 29/10/2022, il convient de lire : **LAND'OTEL SAS** au capital de 38.112,50 € Avenue du Maréchal Juin, lieu-dit la Douze 40000 Mont-de-Marsan, RCS Mont-de-Marsan 338 068 125 au lieu de SAS BARRERE.

Pour avis, Me DUCASSE

L22AL01116

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 novembre 2022)

ATANGANA Thierry, 12 Rue Gambetta 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 829 545 375. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_201

LES ANNONCES
LANDAISES

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

SARL R B, 915 route des Carrières 40180 Saint-Pandelon, RCS Greffe de Dax 750 893 950. Commerce de détail alimentaire sur éventaies et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_202

SARL LE PETIT MARCHÉ, 1 Rue Joseph de Laurens 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 803 281 211. Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_203

SAS GCB, 6 Esplanade du Général de Gaulle 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 893 453 647. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_206

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 novembre 2022)

SAS HIRICA, Route de Terreblanque, Zone Industrielle de Casablanca 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 402 208 219. Fabrication de chaussures. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SCP CBF prise en la personne de Me Serge CERA - Administrateur Judiciaire 58, rue Saint-Genès 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire EKIP en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2022_4001_205

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

Jugement prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS ADEMAS (SASH)** 36 rue Arnaud Detroyat, Le Forum 64100 Bayonne, 794 925 404 RCS Bayonne. Activité : Autres enseignements, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

L22AL01143

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PARIS

Jugement du 13/10/2022

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de **SAS AUTOLAGON** France, RCS Aix-en-Provence 833 550 775.

Activité : Location de courte durée de voitures et de tout engin à moteur, prestations commerciales et activités connexes liées aux services de locations de voitures, location de véhicules à moteur en moyenne et longue durée, location de véhicules utilitaires en location courte durée, location de véhicules utilitaires en

moyenne et longue durée, commercialisation de logiciels professionnels 530 rue François Hennebique13290 Aix en Provence. Ets secondaire : 175 Avenue St-Vincent-de-Paul 40100 Dax.

Administrateur : SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri CARBONI, 7 rue de Caumartin 75009 Paris, avec pour mission : d'assister le débiteur, mandataire judiciaire : SELARL MONTRAVERS YANG-TING en la personne de Me Yohann YANG-TING, 11 boulevard de Sébastopol 75001 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 13-04-2023, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

L22AL01133

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

LES ANNONCES
LANDAISES

SE CHARGE DE VOTRE
PUBLICITÉ LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES SAMEDIS



1 Publicité
vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion
chez tous les acteurs
économiques de la région

1 Tarif
très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 266,77	8,8%	-12,4%	-9,1%	7 376,37	5 676,87	France
SBF 120	4 820,09	8,7%	-13,1%	-10,6%	5 706,97	4 367,41	France
EURO STOXX 50	3 617,54	9,0%	-15,8%	-15,5%	4 392,15	3 279,04	Europe
S&P 500	3 871,98	8,0%	-18,8%	-16,1%	4 796,56	3 577,03	USA
NASDAQ 100	11 405,57	4,0%	-30,1%	-28,3%	16 501,77	10 692,06	USA
FOOTSIE 100	7 094,53	2,9%	-3,9%	-2,7%	7 672,40	6 826,15	Royaume-Uni
DAX 30	13 253,74	9,4%	-16,6%	-16,1%	16 271,75	11 975,55	Allemagne
SMI	10 827,93	5,5%	-15,9%	-11,4%	12 939,17	10 072,62	Suisse
NIKKEI	27 587,46	6,4%	-4,2%	-6,9%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	2 893,48	-4,3%	-20,5%	-18,4%	3 639,78	2 886,43	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	9,07	-11,9%	N/A	N/A	14,02	9,07	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	-41,2%	-43,7%	1,99	0,69	-
ASHLER ET MANSON	3,16	12,1%	45,0%	41,1%	3,16	2,18	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	N/A	N/A	0,00	0,00	-
CERINNOV GROUP	1,12	8,3%	-17,3%	-14,2%	1,74	1,00	-
CHEOPS TECHNOLOGY	55,00	-6,8%	-28,6%	-0,9%	81,00	50,50	9,1%
DOCK.PETR.AMBES AM	472,00	1,3%	1,3%	-1,7%	496,00	426,00	7,0%
EAUX DE ROYAN	80,50	-6,9%	-13,0%	-18,3%	104,00	79,50	7,9%
EUROPLASMA	0,00	-40,0%	-99,8%	-99,9%	0,13	0,00	-
FERMENTALG	1,77	6,3%	-43,2%	-44,1%	3,14	1,48	-
GASCOGNE	3,71	6,0%	-0,8%	-11,2%	3,98	2,82	-
GPE BERKEM	5,24	-27,4%	-48,6%	N/A	10,50	5,20	1,1%
GPE PAROT (AUTO)	2,00	21,2%	-23,1%	-31,0%	2,66	1,60	-
HYDROGENE DE FRANCE	24,60	-1,6%	-7,0%	-17,9%	33,00	24,45	-
HUNYVERS	10,85	-2,3%	N/A	N/A	12,35	10,80	-
I.CERAM	11,60	2,2%	-29,3%	-47,3%	17,80	10,20	-
I2S	6,30	18,9%	28,6%	45,8%	6,40	4,60	2,2%
IMMERSION	4,25	-9,6%	-29,2%	116,8%	7,08	4,25	-
IMPLANET	0,19	2,8%	-39,8%	-58,4%	0,40	0,13	-
KLARSEN DATA	1,80	-2,3%	-23,1%	-31,0%	2,89	1,73	-
LECTRA	32,40	14,1%	-22,9%	-8,9%	44,20	27,20	1,1%
LEGRAND	77,14	15,7%	-25,0%	-19,3%	103,80	64,96	2,1%
MULTIMICROCLOUD	0,43	0,0%	-21,8%	-49,4%	0,71	0,20	-
O SORBET D'AMOUR	1,12	-48,1%	-44,0%	-56,9%	2,48	1,12	-
OENEO	14,00	-3,4%	4,0%	6,4%	16,16	13,24	2,1%
POUJOLAT	24,20	8,2%	94,4%	95,2%	25,25	12,40	0,9%
SERMA TECH.	312,00	0,0%	2,6%	-0,6%	488,00	292,00	3,6%
UV GERMI	4,37	7,9%	-42,3%	-37,7%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	4,70	-9,6%	-31,4%	-34,3%	7,35	4,20	-



GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPOr

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

SUR LES TRACES DE VIRA ET VASA



Des balades sonores qui relient l'imaginaire au réel : c'est le concept que proposent Cécilia Gil et Irene Tudela aux collectivités landaises pour développer leur attractivité touristique.

Par Cécile AGUSTI



Irene Tudela (à gauche) et Cécilia Gil

Depuis juillet, Cécilia Gil et Irene Tudela ont lancé l'activité Vira et Vasa. Leurs balades sonores proposent de découvrir les Landes de manière pédagogique, ludique et immersive, grâce aux moyens qu'offre la technologie actuelle.

Les deux créatrices imaginent pour les collectivités des parcours sonores visant à mettre en avant leur territoire. À mi-chemin entre podcast et chasse au trésor, chaque épisode immerge les auditeurs et les auditrices dans un lieu différent.

Indépendants les uns des autres, tous suivent toutefois le même fil rouge. Pour donner envie aux enfants et à leurs parents de découvrir d'autres lieux, chaque destination est une nouvelle aventure de Vira et Vasa, deux petits héros qui voyagent dans l'espace et le temps.

SAUBUSSE, MOLIETS-ET-MAÂ, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE ET SEIGNOSSE

L'originalité de l'activité, entièrement gratuite pour le public, est de proposer deux approches du territoire. Un épisode de podcast à écouter à tout moment pour les enfants de cinq à 12 ans qui découvrent un lieu, à travers les aventures de Vira et Vasa. Parallèlement, un parcours sonore, installé sur le lieu en question, permet de retracer le chemin des personnages à la recherche d'indices cachés, tout en en apprenant plus sur la destination.

Quatre balades sont d'ores et déjà disponibles à Saubusse, sur les traces d'Eugénie Desjobert, à Moliets-et-Maâ à la découverte de la chapelle des Templiers, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, la ville aux cinq marchés, et enfin à Seignosse, à l'époque du peintre André Vidal. Cécilia Gil et Irene Tudela ambitionnent de développer le concept dans toute la Nouvelle-Aquitaine, non seulement auprès des collectivités, mais aussi des musées, domaines viticoles et autres entreprises qui ont une histoire à raconter.

www.viravasa.fr

